



À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TRIMESTRIEL - N° 3 - JUIN 2006

COOPÉRATION  
INTERPARLEMENTAIRE

- A l'occasion de la journée de l'Europe, le Président Jean-Louis Debré a eu un échange avec des étudiants Erasmus en présence de Catherine Colonna, ministre déléguée aux affaires européennes.

- La Commission des affaires culturelles, présidée par Jean-Michel Dubernard, a tenu, le 5 avril 2006, une réunion commune avec la Commission pour les médias du Parlement tchèque sur la TNT.

- La Commission des finances, présidée par Pierre Méhaignerie, a débattu, le 3 mai 2006, avec Alain Lamassouse sur les ressources propres des Communautés européennes.

- La Commission de la défense, présidée par Guy Tessier, a entendu, le 9 mai, les conclusions présentées par IPSOS sur l'évolution des opinions publiques européennes face aux problèmes de défense.

- Transposition de directives :
  - 21 mars 2006 : adoption du projet de loi relatif au droit d'auteur ;
  - 17 mai 2006 : adoption du projet de loi relatif à l'immigration et à l'intégration ;
  - 30 mai 2006 : adoption du projet de loi sur l'eau.

- L'Assemblée nationale a récemment adopté trois résolutions sur :
  - le crédit aux consommateurs (TA n° 578) ;
  - le troisième paquet ferroviaire (TA n° 575) ;
  - les compétences pénales de la Communauté européenne (TA n° 560).

- L'Assemblée nationale a modifié, le 7 juin 2006, à l'initiative du Président Jean-Louis Debré, son règlement pour préciser que pour un projet ou une proposition de loi portant sur un domaine couvert par l'activité de l'Union européenne, l'Assemblée nationale doit être informée sur le droit européen applicable - ou en cours d'élaboration - et sur les résolutions adoptées.



L'Assemblée nationale illuminée aux couleurs de l'Europe à l'occasion de la journée de l'Europe, le 9 mai dernier.

### *Accord politique au Conseil sur la directive « services »*

Après accord du Parlement européen, la directive devrait être définitivement adoptée d'ici la fin 2006. Les Etats membres devront la transposer dans un délai de trois ans.

### *Feu vert à l'entrée de la Slovanie dans l'euro*

Le 16 mai 2006, la Commission européenne a conclu que la Slovanie remplit les conditions pour adopter l'euro au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Elle sera ainsi le treizième pays à entrer dans la zone euro. En revanche, la Commission a constaté que la Lituanie ne remplit pas, pour le moment, les « critères de Maastricht ».

### *ITER*

Les ministres de la recherche des 7 parties engagées dans le projet (Union européenne, Etats-Unis, Russie, Chine, Japon, Corée du Sud et Inde) ont paraphé, le 24 mai 2006 à Bruxelles, le traité qui va donner naissance au réacteur de fusion ITER. Sa construction débutera en 2007 à Cadarache et les premiers essais sont prévus en 2016.

### *Tour d'Europe de 9 missi dominici de la Délégation pour l'Union européenne*

9 missi dominici ont débattu avec leurs partenaires européens sur le traité constitutionnel et la stratégie pour l'élargissement : Pierre Lequiller au Royaume-Uni ; Christian Philip en Pologne, Bernard Deflesselles en Finlande ; Michel Delebarre aux Pays-Bas ; Arlette Franco en Belgique ; Michel Herbillion au Portugal ; Jérôme Lambert au Danemark ; Robert Lecou en Irlande et André Schneider en Estonie.



- Conférence sur la subsidiarité à Sankt Pölten (les 18 et 19 avril 2006)

Une conférence intitulée « L'Europe commence chez soi » a réuni des représentants et des experts des Etats membres et des institutions européennes pour débattre des moyens de mettre en œuvre une politique plus proche des citoyens par une application plus efficace du principe de subsidiarité au sein du processus de décision de l'Union européenne.

L'Assemblée nationale était représentée par Pierre Lequiller et Jérôme Lambert.

Trois thèmes ont été abordés :

- une politique proche des citoyens : la contribution des régions et des communes, avec la participation de Michel Delebarre, Président du Comité des régions ;
- subsidiarité et proportionnalité : le rôle des parlements. Pour Pierre Lequiller, la subsidiarité ne veut pas dire moins d'Europe mais mieux d'Europe ;
- subsidiarité et meilleure réglementation.

- Rencontre parlementaire sur le futur de l'Europe à Bruxelles (les 8 et 9 mai 2006)

Les parlementaires nationaux et européens ont débattu de :

- l'Union européenne dans le monde et les frontières de l'Union ;
- la mondialisation et le modèle économique et social européen ;
- la liberté, sécurité, justice : quelles perspectives ? ;
- les futures ressources financières de l'Union.

L'Assemblée nationale était représentée par Yves Bur, Pierre Lequiller, Guy Lengagne, Jean-Claude Lefort, Anne-Marie Comparini et Christian Philip.

Le Président Barroso a annoncé que la Commission européenne transmettra désormais toutes ses propositions législatives directement aux parlements des Etats membres, dans le cadre du contrôle du principe de subsidiarité.

## Mandat européen d'obtention de preuves

Les ministres européens de la justice se sont mis d'accord le 1<sup>er</sup> juin sur cet instrument qui permettra de faciliter la collecte transfrontalière de preuves dans les enquêtes criminelles. Il repose sur le principe de reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires et constitue l'équivalent, pour les preuves, du mandat d'arrêt européen pour les personnes. Une autorité judiciaire pourra ainsi obtenir directement de son homologue d'un autre Etat des preuves pour des infractions graves.

## Transports aériens

La Cour de justice des Communautés européennes a annulé, le 30 mai 2006, les décisions du Conseil et de la Commission qui avaient autorisé, en mai 2004, le transfert aux autorités américaines des données personnelles des passagers à destination des Etats-Unis, dénommées Passenger Name Records (PNR).

## Futures présidences de l'Union

2<sup>ème</sup> semestre 2006 : Finlande ;  
1<sup>er</sup> semestre 2007 : Allemagne ;  
2<sup>ème</sup> semestre 2007 : Portugal.

Audition devant la Délégation de Olli Rehn, commissaire européen à l'élargissement, sur la stratégie de l'Union pour l'élargissement, le 6 juin.



## Un cycle s'achève

Le traité d'adhésion fixant l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'Union européenne au 1<sup>er</sup> janvier 2007, signé le 25 avril 2005, est en cours de ratification par les vingt-cinq Etats membres. Il prévoit une clause de report de l'adhésion d'une année, au 1<sup>er</sup> janvier 2008, en cas de pré-

occupants, dans six domaines pour la Bulgarie et dans quatre pour la Roumanie, en particulier dans la lutte contre le crime organisé, la corruption et le blanchiment d'argent ou la gestion de l'agriculture.

La décision finale sera prise, en principe, au Conseil européen du 20 octobre 2006.

hague de 1993 et des critères spécifiques à la région, comme la coopération avec le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Chacun progresse à son rythme. La Croatie est suivie par l'ancienne République yougoslave de Macédoine, reconnue candidate le 15 décembre 2005, mais ne bénéficiant pas encore d'une décision d'ouverture des négociations



paration manifestement insuffisante dans un certain nombre de domaines importants.

Le 16 mai dernier, la Commission a décidé de reporter à octobre sa recommandation finale aux Etats membres de retener le 1<sup>er</sup> janvier 2007 comme date d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Cette date ne pourra être maintenue que si, au cours des cinq prochains mois, les deux pays parvien-

## Un cycle s'ouvre avec une stratégie renforcée pour les nouveaux candidats...

Dans un cadre particulièrement exigeant, les négociations se sont ouvertes officiellement le 3 octobre 2005 avec la Turquie et la Croatie. Le Conseil a adopté des règles de manière à assurer aux Etats membres la maîtrise totale du processus de négociation.

Les Conseils européens de Feira en 2000 et de Thessalonique en 2003 ont offert aux cinq pays des Balkans occidentaux une perspective d'adhésion à l'Union européenne. Mais ces pays doivent s'engager dans un large processus de réformes avant l'adhésion, fondé sur le respect des critères de Copen-

d'adhésion. L'Albanie vient d'achever les négociations d'un accord de stabilisation et d'association, étape indispensable pour préparer l'adhésion. La négociation d'un accord de ce type a été officiellement ouverte le 10 octobre 2005 avec la Serbie-et-Monténégro (mais interrompue depuis en raison du manque de coopération pour l'arrestation de Ratko Mladic) et le 25 novembre 2005 avec la Bosnie-et-Herzégovine, mais ces pays n'ont toujours pas définitivement réglé la question de leur statut. L'indépendance du Monténégro, approuvée à 55,4 % lors du référendum du 21 mai 2006, scelle la séparation avec la Serbie. Des négociations sont engagées depuis février 2006 sur le statut futur du Kosovo. La Bosnie-et-

Herzégovine se trouve encore sous le régime transitoire des accords de paix de Dayton.

Enfin, un nouvel instrument d'aide de préadhésion remplacera, le 1<sup>er</sup> janvier 2007, plusieurs programmes d'assistance financière dans un objectif de rationalisation.

## ... et une meilleure prise en compte des capacités de l'Union européenne

La réforme préalable des mécanismes institutionnels avant de futurs élargissements est une priorité. L'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie déclenchera, en principe, un débat sur la composition de la Commission en 2009 selon une rotation égalitaire, en application d'un protocole au traité de Nice.

La capacité d'absorption de l'Union européenne s'affirme comme le quatrième critère d'adhésion défini à Copenhague en 1993. Il comprend la capacité institutionnelle et budgétaire de l'Union mais dépend aussi de l'acceptation des peuples de l'Union européenne.

## 3 questions à :



JACQUES BARROT \*

*La « période de réflexion » sur le projet de Constitution sera probablement prolongée par le Conseil européen. Comment voyez-vous la suite de ce processus ?*

Des signaux positifs existent pour l'agenda institutionnel. Des Présidences du Conseil très dynamiques vont se succéder dans les semestres à venir. L'Allemagne devra élaborer une proposition sur l'avenir du traité constitutionnel. Et nous avons, avec l'année 2009 et les élections européennes, une opportunité de calendrier qui peut nous permettre d'envisager une nouvelle consultation européenne sur un texte qui devra probablement être simplifié, sans pour autant remettre en cause son objectif fondamental : permettre un fonctionnement plus efficace et plus démocratique de l'Union Européenne.

Mais la pause institutionnelle n'est pas la panne ! L'Union Européenne peut déjà améliorer son action à traité constant, par exemple en concrétisant la proposition française d'utilisation de la « clause passerelle » pour que les décisions en matière de coopération judiciaire et policière soient prises à la majorité qualifiée. Et nous devons surtout bâtir ces projets concrets qui démontrent la valeur ajoutée de l'Europe, tel que Galileo.

*Quelles sont, selon vous, les orientations que devrait adopter le Conseil européen des 15 et 16 juin sur les futurs élargissements de l'Union européenne ?*

Tout d'abord, ne perdons pas de vue le sens profond de l'élargissement : la réconciliation, la solidarité. Mais gardons aussi à l'esprit que l'élargissement perçu comme une fuite en avant déroute les citoyens européens.

Tout pays candidat doit respecter les critères fixés en 1993 au Sommet de Copenhague : Etat de droit, économie de marché, acquis communautaire et capacité d'assimilation, c'est-à-dire le calcul de l'impact de l'adhésion d'un pays sur la poursuite des politiques de solidarité de l'Union.

Soyons également clairs : la poursuite de l'élargissement, au-delà de l'adhésion en 2007 ou 2008 de la Bulgarie et de la Roumanie, ne peut se passer d'une réforme de nos institutions améliorant le processus décisionnel de l'Union. Et, au lieu de provoquer des crispations autour d'un débat sur les frontières de l'Europe, réfléchissons de manière positive à l'élaboration d'une politique de voisinage renforcée.

*Comment envisagez-vous de réviser les projets initialement prévus devant la réduction des crédits accordés aux Réseaux trans-européens (RTE) pour la période 2007-2013 ?*

Un budget de 8 milliards d'euros (prix courants) a été alloué, ce qui représente un doublement du budget consacré aux transports par rapport à la période précédente.

Je souhaite concentrer les ressources sur les projets européens à très haute valeur ajoutée européenne, comme les sections transfrontalières des projets prioritaires du RTE-T ainsi que les projets prioritaires de voies navigables. J'entends également accorder une attention particulière aux projets permettant une migration rapide vers le système européen de signalisation ferroviaire (ERTMS) ainsi que les systèmes de gestion du trafic aérien, maritime, fluvial et côtier qui garantissent l'interopérabilité entre les réseaux nationaux.

L'augmentation plus faible que prévue des ressources impose la recherche de participation accrue des investisseurs privés, notamment dans le cadre du partenariat public-privé. En outre, je m'attache à trouver la meilleure coordination possible de toutes les sources européennes de financement disponibles (comme le Fonds européen de développement régional) et le meilleur recours possible aux formes de financement innovantes.

\* Vice-président de la Commission et Commissaire chargé des transports

### PUBLICATIONS RÉCENTES DE LA DÉLÉGATION POUR L'UNION EUROPÉENNE

• L'adhésion de la Bulgarie : être exigeant pour réussir l'intégration (Jérôme Lambert - n° 3018)

• La Roumanie, « c'est la famille » (Jacques Myard - n° 3019)

• Immigration et intégration : l'approche européenne (Thierry Mariani - n° 3042)

• Les agences européennes : le hasard... et la nécessité (Christian Philip - n° 3069)

• Pourquoi la France doit ratifier le protocole de Londres sur le brevet européen (Daniel Garrigue et Pierre Lequiller - n° 3093)

• **En Hongrie :** La coalition gouvernementale sociale-démocrate a remporté les élections législatives des 9 et 23 avril : elle obtient 216 sièges contre 164 pour l'Alliance des jeunes démocrates - Union civique conduite par Viktor Orban, ancien Premier ministre. Le Premier ministre Ferenc Gyurcsany a été reconduit à son poste.

• **En Italie :** La coalition de gauche - l'Unione, dirigée par Romano Prodi - a remporté les élections législatives et sénatoriales des 9 et 10 avril 2006. Pour la Chambre des Députés, l'Unione obtient 49,80 % des suffrages et 340 sièges, contre 49,73 % et 277 sièges pour la « Casa della libertà ». La gauche obtient une courte majorité de sièges au Sénat. Romano Prodi a déclaré le 29 mai, lors de sa visite à Bruxelles auprès de la Commission européenne, que l'Italie reprendra son rôle traditionnel « pour faire avancer le projet européen ».

• **A Chypre :** La coalition des forces de gauche au pouvoir, qui avait milité pour le « non » lors du référendum du 24 avril 2004 sur le plan de paix des Nations Unies, est renforcée par le résultat des élections législatives du 21 mai : elle obtient 65,66 % des suffrages et 38 des 56 sièges de la Chambre des Députés.

• **En République tchèque :** Le parti démocratique civique (ODS droite) est arrivé en tête des élections législatives des 2 et 3 juin avec 35 % des voix et 81 sièges. Les sociaux-démocrates sortants ont obtenu 32 % des voix et 74 sièges.

La Lettre européenne de l'Assemblée nationale

Directeur de la publication : Yves Michel  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale  
ISSN : en cours

## QUEL EST L'AVENIR DU PROJET DE CONSTITUTION ?

### La réflexion s'est développée, parallèlement aux ratifications

Constatant le rejet du projet de traité constitutionnel en France et aux Pays-Bas et son approbation par dix autres Etats membres, le Conseil européen a décidé, en juin 2005, d'ouvrir une « période de réflexion » sur la Constitution. Il s'est agi de promouvoir un débat dans tous les pays membres de l'Union, associant l'ensemble des parties prenantes.

Dans ce cadre, la Commission européenne a présenté, en octobre 2005, un « Plan D, Démocratie, Dialogue et Débat ». Le débat s'est développé d'une façon diverse suivant les Etats membres. Sur le fond, les débats confirment à la fois l'inquiétude des citoyens européens vis-à-vis de la mondialisation et des évolutions liées à l'élargissement et un attachement, encore majoritaire, au principe de la construction européenne.

Parallèlement, cinq pays supplémentaires ont approuvé le projet de Constitution (Luxembourg, Belgique, Chypre, Malte et Estonie). Le parlement finlandais devrait se prononcer prochainement. Bientôt, seize pays auront donc ratifié le projet, soit plus de la moitié de la population de l'Union. Sept ne se sont pas encore prononcés : Danemark, Irlande, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, République tchèque et Suède.

### Le débat au sein des institutions s'est poursuivi

La France a transmis en avril une contribution visant à améliorer le fonctionnement des institutions dans le cadre des traités existants, en attendant un règlement

global. Elle propose notamment de renforcer l'action de l'Union dans les domaines de la coopération judiciaire et policière et de l'action extérieure. Elle vise également à développer la coordination économique dans le cadre de la zone euro, à permettre une prise en compte systématique de la dimension sociale dans les actions de l'Union, à renforcer l'association des parlements nationaux, à assurer une plus grande transparence des travaux du Conseil.



La Commission a repris une partie de ces propositions dans sa communication du 10 avril, « *Un projet pour les citoyens, produire des résultats pour l'Europe* ». Elle propose notamment la communautarisation de la coopération judiciaire et policière. Elle prévoit également la transmission directe par la Commission aux parlements nationaux des projets d'actes communautaires. S'agissant de la question institutionnelle, elle propose que le Conseil européen définisse une « approche graduelle » pour les prochaines présidences, en vue d'un futur « règlement institutionnel ». Elle évoque l'idée d'une déclaration fondamentale réaffirmant les valeurs et les ambitions de l'Europe, que l'Union pourrait adopter en 2007, 50<sup>ème</sup> anniver-

saire du Traité de Rome.

Par ailleurs, les discussions interparlementaires sur l'avenir de l'Europe ont été très actives ces derniers mois. Après le Forum interparlementaire des 8 et 9 mai, organisé conjointement par la présidence autrichienne et par le Parlement européen, la COSAC des 22 et 23 mai a souligné l'importance d'une poursuite du débat sur l'avenir de l'Union. Elle a insisté pour que ce débat se développe à tous les niveaux et ne se limite pas au traité constitutionnel. Elle s'est félicitée du renforcement du rôle des parlements nationaux que représente la transmission directe des projets d'actes communautaires annoncée par la Commission.

### Comment se présente la suite du processus ?

Le prochain Conseil européen devrait décider la poursuite de la période de réflexion, sans fixer de date butoir. Les ministres des affaires étrangères, réunis les 27 et 28 mai, ont souscrit à la « double approche » : maintenir l'objectif d'un règlement institutionnel tout en s'efforçant d'apporter des solutions concrètes dans les domaines prioritaires pour le citoyen.

L'avenir du processus constitutionnel est, par ailleurs, lié aux échéances des élections nationales, notamment en France, et des élections européennes du printemps 2009. Le calendrier des futures présidences de l'Union – présidence allemande du premier semestre 2007 et présidence française du second semestre 2008 – constitue également un élément important du règlement de la question institutionnelle.



### LE BUREAU DE REPRESENTATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE À BRUXELLES

- 62 députés appartenant à tous les groupes et à toutes les commissions ont effectué des missions d'information à Bruxelles ou à Strasbourg au cours du premier semestre 2006.
- La coopération entre parlements nationaux se renforce (travaux de la COSAC, projet IPEX d'échanges d'informations, sur le contrôle parlementaire pour les affaires européennes, sur Internet...)
- L'Assemblée nationale participe régulièrement aux rencontres interparlementaires avec le Parlement européen, qui se sont multipliées depuis un an (sur la stratégie de Lisbonne, les perspectives financières, le pacte de stabilité, les ressources propres, le désarmement, l'immigration, la croissance, le terrorisme, l'énergie et l'avenir de l'Europe).
- Toutes ces initiatives concourent au développement du rôle collectif des parlements nationaux, afin de rendre le fonctionnement de l'Europe plus démocratique et plus transparent.

Contact : François DULUC  
06 83 43 65 67

- La Délégation pour l'Union européenne publie une lettre électronique d'information mensuelle. Des rubriques thématiques permettent un accès rapide et complet à l'intégralité des travaux de la Délégation pour l'Union européenne.
- Depuis le mois de janvier, les internautes peuvent répondre en ligne à un questionnaire interactif sur l'avenir de l'Europe.

Le questionnaire et toutes les informations utiles sur l'Europe sont disponibles à l'adresse suivante :  
[www.assemblee-nationale.fr/europe](http://www.assemblee-nationale.fr/europe)

